

# **COMMUNE D'AUSSAC-VADALLE**

## **RD40 - TRAVERSE DE RAVAUD**

### **COMpte RENDU DE CHANTIER N°2**

*du : 30 mai 2012*

*Prochain rendez-vous le : mercredi 6 juin à 9h00 à Ravaud*

INTERVENANTS		Diffusion	téléphone	courriel
Mairie d'Aussac-Vadalle	M. LIOT – Maire	X	06-77-77-12-14	gliot@wanadoo.fr
Mairie d'Aussac-Vadalle	M. BRUNET – Adjoint	X	06-13-25-44-50	jacky_brunet@orange.fr
ADA Aigre	M. BOURUT	X	06-31-63-99-13	sbourut@cg16.fr
DIRA	M. MOMPEIX (M. BROUSSARD)	X	05-45-94-52-63	eric.mompeix@developpement-durable.gouv.fr
SDEG 16	M. MAURILLON	X	06-19-58-09-82	cmaurillon@sdeg16.fr
SDEL 16	M. ACHAIN	X	06-20-90-64-28	bachain@charentes-energie.sdel.fr
SCOTPA	M. EPRON (chantier) M. BLEVIN (directeur) M. TRAVERSA (études) M. LAURENT (SARL Romoeuf)	X	06-76-78-10-19 06-77-58-15-04 05-45-68-04-80	d.epron@scotpa.fr siege@scotpa.fr romoeuf.sarl@wanadoo.fr
JARDINS DE L'ANGOUMOIS	M. REVault (directeur) M. ALAMARGOT (chantier)	X	06-08-24-56-18 05-45-65-80-10	jardins.angoumois@wanadoo.fr
Maître d'œuvre ERI	M. HAUQUIN	X	05-45-21-21-54	eriang@wanadoo.fr

### **1) PLANNING**

Notification du marché : **16 avril 2012**

- ❖ Le planning SCOTPA a été transmis ce jour. Son intervention débutera le 04/06 et prendra fin le 30/05
- ❖ L'Ada pourra intervenir pour les travaux de chaussée à partir du 30/07. Le marquage sera réalisé par SCOTPA début septembre

### **2) ORGANISATION DU CHANTIER**

- ❖ SCOTPA a informé les riverains par courrier.
- ❖ La déviation a été mise en place sur la N10. M.Brunet transmettra à SCOTPA les numéros et noms des voies communales pour prendre les arrêtés correspondant.
- ❖ La terre végétale est mise à disposition par la mairie sur le terrain derrière la salle des fêtes.

- ❖ La commune nous informe que le terrain à l'entrée de Ravaud côté Coulgens pourrait être à disposition des entreprises pour un stockage ponctuel. Le terrain devra être remis en état en fin de chantier.
- ❖ Le chantier sera réalisé sous déviation pendant toute sa durée. Toutefois, l'accès devra être conservé pour les riverains, les transports scolaires et le ramassage des ordures ménagères. Le passage d'engins agricoles doit rester possible pendant la période de moisson.
- ❖ Les DICT ont été prises.
- ❖ Les actes de sous-traitance devront être transmis dès que possible (ROMOEUF).
- ❖ La mairie informera l'entreprise Garandeau qu'ils doivent stopper l'écoulement des eaux provenant de la carrière du 04/06 au 15/06 afin de permettre la pose du réseau EP.
- ❖ Suite au problème de dessouchage du peuplier, les Jardins de l'Angoumois chiffreront une proposition alternative par rognage de la souche. Cette solution devra assurer la pérennité de l'ouvrage et notamment permettre la réalisation de la fondation.

### **3) AVANCEMENT**

- ❖ SCOTPA débutera le 04/06 par la pose du réseau EP côté Garandeau.
- ❖ L'abattage du peuplier est en cours et prendra fin le 30/05.
- ❖ Les Jardins de l'angoumois interviendront vers le 18/06 pour le nettoyage du sous-bois.
- ❖ Les travaux de maçonnerie (sous-traitant ROMOEUF) débuteront vers le 11/06 par la pose du mur en moellons (séquence 2) et la zone du bassin.

### **4) REMARQUES GENERALES**

- ❖ Les prestations réalisés par l'Ada sur la chaussée sont :
  - Renforcement, rabotage, reprofilage et réalisation du tapis.
 Seules les poutres de rive seront réalisées par SCOTPA.
- ❖ Pour limiter au maximum le rabotage, l'Ada indique que les bordures devront être implantées à +5cm fil d'eau de la chaussée existante, dans la mesure du possible. Un reprofilage sera réalisé dans les zones dépassant 5cm. Aux abords du pont et ponctuellement, un rabotage sera à prévoir.
- ❖ La mairie nous informe que l'option pour la réalisation des entrées riveraines en résine gravillonnée est retenue.
- ❖ Les Jardins de l'Angoumois souligne le fait qu'après l'abattage du peuplier, un suivi sera à faire dans les 5 ans qui suivent pour éliminer les repousses.
- ❖ Les délais de fabrication de la passerelle sont d'environ 1,5mois.

## **5) RESEAUX**

- ❖ La mairie transmet les coordonnées de SCOTPA à la Lyonnaise des eaux pour la réalisation de la tranchée au carrefour RD40/Chemin de la Terrière (à relancer).
- ❖ Un point sur site sera à faire vers le 20/06 entre SCOTPA et le SDEG16/SDEL pour déterminer l'implantation altimétrique des massifs des candélabres.
- ❖ La dépose des mâts existants et la mise en place des nouveaux candélabres pourra être réalisée en 3 interventions, qui seront définies à l'avancement du chantier. Une première intervention sera réalisée vers le 25/06 pour la dépose des poteaux existants. A partir de cette date, il n'y aura plus d'éclairage durant 3 à 4 semaines.



**Prochaine réunion :**

**Le mercredi 6 juin à 9h00 sur site.**

**Ce compte-rendu tient lieu de convocation.**